



# La Direction Récolte ce qu'elle sème sur sa considération envers Les intérimaires !

## Emplois : les demandeurs d'emplois boudent PSA

La direction comme à chaque fois, nous la joue à la Sauce « CALIMÉRO » : *on ne comprend pas pourquoi on ne trouve pas d'intérimaires pour venir chez nous en VSD*. C'est pourtant très facile de comprendre et de l'expliquer, à la condition de vouloir se poser les bonnes questions. C'est toute la problématique de compréhension de la direction en règle générale.

Cela fait des années que la direction pratique de la même façon avec les intérimaires :

- Aucune considération
- Les postes les plus pénibles
- Des cadences qui deviennent infernales avec 60 Véhicules/Heures
- Des temps de pauses qui sont réduits
- De la GJP journalière (ce qui impute le temps de la pause casse-croûte)
- Des H+ et des H- qui ont une incidence directe sur leur salaire et leur vie privée
- Des salaires qui sont des salaires de survie avec aucun espoir de progression.
- Aucun retour sur investissement, pas d'intéressement, alors qu'ils ont participé à la bonne marche de l'entreprise.
- Et pour couronner le tout, des conditions d'accueils qui posent une véritable interrogation sur l'anticipation de la direction à les recevoir dans les différents secteurs : Pas de vestiaire, des EPI pas toujours en adéquation avec leur poste, et une formation qui est des plus rapides. Avec comme message de motivation surtout « pas d'Accident du Travail ou d'arrêt maladie, autrement c'est VIA ..... »

Voilà une première réponse, qui devrait interpeller la direction et qui devrait l'aider à revoir sa copie, si elle veut véritablement résoudre son problème. Etre attirante ou attractive cela doit être avant tout une réalité et

pas une vue de l'esprit qui est satellisée dans les hautes sphères où on est tellement dans les nuages que l'on ne voit pas la réalité sur le terrain.

Nous avons alerté la direction sur ce sujet lors de la présentation de l'usine du futur et nous l'avons clairement expliqué. Si nous voulons être une entreprise responsable mais aussi une locomotive en matière de Bien-être au travail. Il faut que ce soit une réalité et pas de la science-fiction. Si nous voulons attirer et fidéliser de futurs salariés motivés chez nous, cela doit passer par une véritable politique d'employabilité cohérente, dans le respect des textes de nos fameux accords d'entreprise, où l'on cite à toutes les sauces « *Le Bien Etre au Travail* » le reste c'est des fables !



La réponse du directeur du site de Sochaux sur ce problème avait été : *Je peux vous assurer que nous refuserons du monde ???*

On voit le résultat aujourd'hui.

**Cela fait des années que nous demandons à la direction d'embaucher en CDI/PSA un certain nombre de nos intérimaires, qui pour certains en sont à leur X ième « Missionssss » et voudraient une embauche stable. Aujourd'hui nous avons sur le site de Sochaux 1816 intérimaires, avec le VSD cela devraient passer à environ 2500 intérimaires.**

## Chaleur dans les ateliers, ce n'est pas fini !

Suite au 9 CHSCT/extra que nous avons demandés pour alerter la direction sur les conséquences des fortes chaleurs dans les ateliers, où un certain nombre de salariés ont été en souffrance avec des allers et retours aux infirmeries.

La direction nous a fait une déclaration commune sur cette problématique qui est proche du « *nous faisons tout Bien pour le bien des salariés ???* » Alors même que l'inspecteur du travail, estime-lui aussi que les mesures prises en cas de forte chaleur ne suffisent pas à protéger la santé des salariés.

Il va falloir penser à enlever les bouchons d'oreilles au 10ème étage ! **Autrement c'est un langage de sourds Non Constructif !**

Nous avons alerté l'inspection du travail, afin de clarifier les droits des élus CHSCT dans leur action. Concernant leur droit de regard au registre des accidents bénins de l'infirmerie, nous avons eu la réponse de l'inspecteur du travail qui est des plus claires, nous faisons suivre la réponse de l'inspecteur du travail :

### Registre des accidents bénins :

*J'ai effectué les rappels et la demande suivants. « Le registre des accidents bénins non déclarés est codifié à l'article L 441-4 du code de la sécurité sociale.*

*En date du 17janvier 2017, les membres du CHSCT de l'organisation syndicale CGT demandent à la direction l'accès direct et la procédure permettant de consulter le registre de passage à l'infirmerie de tous les salariés présents sur le site.*

Une réponse est apportée le 26 janvier par la direction, indiquant que les éléments portés au registre de l'infirmerie relèvent du secret médical et qu'il n'est pas prévu d'en donner l'accès.

**Ce registre d'infirmerie dénommé registre des accidents n'entraînant ni arrêt de travail, ni soins médicaux, doit être à la disposition des membres du CHSCT conformément aux dispositions de l'article L 441-4 du code de la sécurité sociale précité. A Méditer !**



Les GM&S sont toujours dans l'impasse, comme à chaque fois il y a beaucoup de promesses, mais concrètement c'est le flou artistique avec un certain laxisme de nos politiques et des donneurs d'ordre. On ne peut que s'interroger sur la véracité des engagements pris par PSA et Renault.

Les deux plus grands constructeurs Français de l'automobile, qui proposent d'augmenter leur production chez GM&S et personne ne veut la reprendre, c'est une histoire à dormir debout.

Si réellement ces deux grandes entreprises avaient la volonté de le faire, il y a longtemps que cela se bousculerait pour reprendre cette entreprise. On est encore dans un simulacre de stratégie de grandes entreprises, pour pouvoir dire « Nous avons tendu la main » sauf que par derrière, cela se passe autrement.

Les délocalisations, les transferts d'activités ce n'est pas le fruit du hasard, c'est malheureusement les grands groupes qui sont à la manœuvre. Le but étant toujours le même, les gains de productivité qui sont avant tout financiers, c'est l'éternel PLUS, PLUS. Voilà la triste réalité, qui peut toucher tout le monde, personne n'est à l'abri de se retrouver dans la situation que vivent les salariés de GM&S. A Méditer !

### Info Flash CE Ordinaire :

La direction, dans les ateliers, annonce des séances de travail pour les après-midis des vendredis 18 et 25 août, seulement au CE ordinaire, aucun H+ n'ont été annoncé à ces dates-là, ces séances sont donc soumises au volontariat.

